



Appel à projets 2014

Associations Accompagnement et Information des Malades



Soumission en ligne :
<http://www.e-cancer.fr/aap/sante-publique-et-soins/asso2014>

Date limite de soumission des projets :
2 juin 2014 – minuit

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
2	Champs de l'appel à projets	3
2.1	Accompagnement des malades	3
2.2	Information des malades	5
3	Modalités de participation à l'appel à projets	6
3.1	Durée des projets	6
3.2	Structures concernées	6
3.3	Coordonnateur du projet	6
4	Processus de sélection et d'évaluation	6
4.1	Critères d'éligibilité	6
4.2	Processus d'évaluation	7
4.3	Critères d'évaluation	7
5	Dispositions générales pour le financement	8
6	Calendrier de l'appel à projets	9
7	Modalités de soumission	9
8	Publication des résultats	10
9	Contacts	10

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Plan cancer 2014-2019 a pour ambition de préserver l'autonomie, la continuité et la qualité de vie des personnes atteintes de cancer, pendant, et après la maladie.

Il vise à « limiter les conséquences sociales et économiques de la maladie, à faciliter la prise en compte du cancer dans le monde du travail, la poursuite de la scolarité et des études ».

L'objectif 9 est de « diminuer l'impact du cancer sur la vie personnelle », en permettant aux enfants et jeunes adultes de poursuivre leurs scolarité ou études et en accordant une priorité au maintien et au retour dans l'emploi.

L'action 7.9 prévoit de faciliter l'accès des personnes atteintes de cancer qui en ont besoin aux aides à domicile.

Il a également pour objectif de « permettre à chacun d'être acteur de sa prise en charge » notamment en rendant accessible aux malades et aux proches une information adaptée (**action 7.13**) et en promouvant le développement de programmes d'éducation thérapeutique des patients (**action 7.14**).

Dans ce contexte, l'Institut National du Cancer (INCa) lance un nouvel appel à projets à destination des associations en vue de soutenir :

- des projets d'accompagnement des malades et de leurs proches,
- des actions d'information.

L'objectif est d'encourager et soutenir la mise en place d'actions et/ou d'expérimentations de terrain diversifiées, innovantes et, si possible, reproductibles ou mutualisables.

2 Champs de l'appel à projets

Cet appel à projets concerne les deux domaines de l'accompagnement et de l'information des malades et de leurs proches.

2.1 Accompagnement des malades

L'accompagnement des malades et de leurs proches est au cœur des thématiques des appels à projets « Associations » lancés par l'INCa depuis 2006. En effet, près de la moitié des projets financés concerne des actions de soutien et d'accompagnement tels que du maintien du lien social, du soutien administratif, juridique ou scolaire, des aides à domicile, de l'information, du maintien ou retour à domicile, ainsi que des actions axées vers la problématique du retour à l'emploi.

Cette année, en corrélation avec le nouveau Plan cancer, 3 axes sont particulièrement ciblés :

- le retour ou maintien à domicile,
- le retour ou maintien dans l'emploi,
- le retour ou maintien dans le milieu scolaire, universitaire ou la formation

➤ **axe 1 - retour ou maintien à domicile**

Les projets pourront proposer le développement d'actions visant le maintien ou le retour à domicile des personnes atteintes de cancer en leur assurant un accompagnement et une aide à la vie quotidienne.

Ils pourront, par exemple, proposer des actions diverses telles que :

- aménager et/ou adapter le domicile ;
- mettre en place des aides temporaires à domicile sous forme de soutien psycho-social, d'ordre matériel ou moral, le temps nécessaire et en attendant, le cas échéant, la mise en place d'aides relais légales et extra légales :
 - o dépannage de première intention, notamment alimentaire pour les foyers à revenus modestes,
 - o tâches et services à la personne pour la vie quotidienne,
 - o visites, accompagnement et conseils à domicile...
- aider au transport : pour les courses, pour les visites hospitalières et médicales en ville, lorsque les lieux de vie du malade, de ses proches et du suivi thérapeutique sont éloignés...

➤ **axe 2 - retour ou maintien dans l'emploi**

La survenue d'un cancer peut avoir de fortes répercussions sur la vie professionnelle : un tiers des personnes atteintes de cancer a perdu ou quitté leur emploi¹, et seules 30% des personnes au chômage ont retrouvé un emploi deux ans après le diagnostic. C'est pourquoi le Plan cancer a pour ambition de faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi.

Les projets déposés dans le présent appel à projets pourront proposer des actions d'accompagnement visant le maintien ou le retour dans l'emploi pour les malades atteints de cancer.

➤ **axe 3 - retour ou maintien dans le milieu scolaire et/ou aide à l'insertion des jeunes adultes**

Le Plan cancer prévoit également de permettre la poursuite de la scolarité et des études des enfants atteints de cancer. En effet, si de nombreux dispositifs existent sur le maintien ou le retour dans le milieu scolaire des enfants malades : classes spécialisées dans les hôpitaux, réseau ou service d'assistance pédagogique à domicile (RAPAD ou SAPAD), projet d'accueil individualisé (PAI), projet personnel de scolarisation (PPS), aménagement des conditions d'examen, etc., ils ne sont pas uniformément appliqués sur le territoire.

Les projets proposeront des actions ciblées sur les questions de maintien ou de retour dans la vie scolaire (école, collège, lycée, études supérieures) des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de cancer pendant et/ou après la maladie. La question de l'orientation, ou de la réorientation, des jeunes adultes sera également un thème privilégié de cet axe.

¹ Source : enquête VICAN2, 2012

2.2 Information des malades

Dans le prolongement des plans précédents, le nouveau Plan Cancer consacre plusieurs actions à l'information des malades. Dans ce contexte, l'Institut National du Cancer, en partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer, met à disposition des patients et de leurs proches la plateforme Cancer Info. Constituée de trois vecteurs (une ligne téléphonique, une collection de guides et une rubrique internet²), Cancer Info propose une information de référence sur les cancers et la vie avec un cancer.

Les besoins en information des patients et de leurs proches sont caractérisés par des variations interindividuelles fortes notamment liées au vécu et aux représentations de la maladie, aux types de cancers et aux traitements reçus. De même, à un niveau individuel, ces besoins sont évolutifs tout au long du parcours de soins et au-delà, en phase de suivi. Par ailleurs, les émetteurs potentiels d'information pour les patients et les proches sont multiples (soignants, personnels paramédicaux, institutions, associations, etc.).

Pour être efficace, l'offre en information doit donc être diverse, cohérente et complémentaire, accessible dans des contextes et dans des temps différents. Favoriser la synergie des démarches entreprises au niveau national est donc souhaitable.

Afin de nourrir et renforcer cette nécessaire synergie pour permettre aux patients d'être acteurs de leur prise en charge, l'INCa souhaite financer des actions complémentaires à celles qu'il porte déjà. Les projets proposés pourront être d'envergure nationale ou territoriale.

Ils devront impérativement être axés sur des champs, thématiques, angles d'approche et/modalités non couverts par l'offre déjà mise à disposition par l'INCa à travers Cancer Info.

Sont par exemple attendus des projets basés sur :

- Des thématiques relevant du vivre avec un cancer et de la qualité de vie, traités sous l'angle pratique (et même si déjà partiellement abordées dans Cancer Info). Cela peut-être des fiches recettes pour s'alimenter pendant les traitements, des modèles de courriers types pour les démarches administratives, etc. ;
- Des supports favorisant l'information et l'orientation concernant l'offre locale en matière d'accompagnement pour les patients et leurs proches (annuaires de ressources associatives, etc.) ;
- Des formats d'information interactifs de types réunions thématiques, cycles de réunions sur un sujet, ateliers, voire projets d'éducation thérapeutique, modules web, applications pour mobile, outils d'aide à la décision ;
- Des supports d'information sur des cancers plus rares.

Attention : Le présent appel à projets a vocation à aider au démarrage ou au développement d'actions appropriées :

- les projets ayant déjà reçu un financement INCa ne peuvent pas être présentés.
- les financements qui seront accordés pour le soutien des projets retenus ne seront pas reconduits.

² La ligne Cancer Info est accessible au 0810 810 821 (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 14h) pour le prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Les guides sont commandables gratuitement en ligne sur notre site www.e-cancer.fr/publications ou en contactant la ligne Cancer Info.

La rubrique Cancer Info est accessible depuis la page d'accueil de notre site www.e-cancer.fr

3 Modalités de participation à l'appel à projets

3.1 Durée des projets

Les projets auront une durée de 12 mois.

3.2 Structures concernées

Cet appel à projets s'adresse à toute structure associative, nationale ou locale, offrant aux malades atteints de cancer et à leurs proches une aide cohérente et adaptée sans contrepartie financière pour le bénéficiaire ainsi qu'aux associations d'aide sociale, de solidarité et/ou d'insertion sociale.

Ces associations doivent, de préférence, s'inscrire dans un tissu partenarial territorial, ainsi qu'avec l'ensemble des relais institutionnels et les collectivités locales.

3.3 Coordonnateur du projet

Il sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la production des documents requis et de la communication éventuelle des résultats.

Le coordonnateur du projet ne pourra pas être membre du comité d'évaluation du présent appel à projets.

4 Processus de sélection et d'évaluation

4.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1.** Le projet doit être porté par une structure associative reconnue loi 1901 (Cf. modalités de soumission figurant au point 7 de ce document) ;
- 2.** Le projet doit être ciblé sur les objectifs principaux et s'inscrire dans le champ de l'appel à projets ;
- 3.** Le projet ne doit pas avoir bénéficié d'un financement INCa antérieur ;
- 4.** Le même projet ne peut être soumis la même année à plusieurs appels à projets de l'INCa ;
- 5.** Le financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets ne peut représenter qu'un maximum de 75% du budget prévisionnel total du projet ;
- 6.** Le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé, comprendre les informations requises et respecter les modalités de soumission figurant au point 7 de ce document ;
- 7.** Le projet doit être précisément exposé quant à son contexte, sa réalisation, son financement, ses résultats attendus et son évaluation ;
- 8.** Un calendrier des étapes-clés de la mise en œuvre du projet devra être présenté. Il sera l'élément essentiel pour le suivi des résultats.

Attention : Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité définis ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4.2 Processus d'évaluation

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur des experts externes et un Comité d'Evaluation (CE) dont les membres sont rapporteurs des projets.

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Expertise externe : des experts sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets ;
- Evaluation par le Comité d'Evaluation : les membres du CE évaluent les projets, en tenant compte des expertises externes :
 - le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
 - le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa ;
- Résultats : décision de l'INCa et publication des résultats.

Les rapporteurs et les experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt.

L'INCa dispose d'une procédure d'analyse et de publicité des liens d'intérêts disponible sur le site web : <http://www.e-cancer.fr/deontologie-et-declarations-publiques-dinterets>

La composition du CE sera publiée sur le site Internet de l'INCa à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

4.3 Critères d'évaluation

Les projets susceptibles d'être retenus dans le cadre du présent appel à projets devront proposer une ou plusieurs actions ciblées en faveur d'une ou plusieurs populations concernées par le champ de l'appel.

Ils devront également offrir un bénéfice à un nombre suffisant de personnes compte tenu des besoins recensés et couvrir les territoires les plus touchés au sein d'un département voire d'une région.

Les projets proposant des initiatives et des expériences pilotes seront fortement privilégiés. L'originalité des projets sera une recommandation formulée au Comité d'Evaluation.

Les projets proposant des actions coordonnées, selon des modalités innovantes, notamment avec les collectivités locales et territoriales, et pouvant s'inscrire dans une pérennisation ou une reproductibilité, ne dépendant pas à terme du soutien de l'INCa, pourront être favorisés.

Les modalités et moyens d'évaluation des actions doivent être décrits. Les projets devront présenter des indicateurs d'évaluation de la mise en place de la démarche et d'impact de l'action afin d'identifier les éléments de reproductibilité de l'action.

De façon générale, l'INCa souhaite que le Comité d'Evaluation apprécie l'originalité des projets, la faisabilité technique et financière, l'impact potentiel des résultats ainsi que la qualité globale des documents soumis.

➤ **Intérêts et qualités du projet**

- l'aptitude de l'association et du coordonnateur à diriger le projet ;
- la capacité à mener le projet indépendamment de tout intérêt à des fins commerciales ;
- la structuration, la cohérence, l'effet levier et le caractère si possible innovant du projet ;
- le positionnement du projet dans l'environnement médico-social du bassin de vie dans lequel il s'inscrit ;
- la clarté de la présentation des objectifs du projet ;
- la réactivité et la rapidité de la mise en œuvre du projet ;
- le bénéfice pour le patient, ses proches et la collectivité des résultats attendus ;
- les modes d'action, les outils d'intervention et les conditions préalables à la mise en œuvre du projet.

➤ **Faisabilité et méthodologie**

- le caractère intégré de l'approche proposée et la pertinence méthodologique ;
- l'adéquation entre les ressources humaines, l'environnement sanitaire et/ou médico-social et les besoins du projet ;
- la crédibilité du calendrier du projet ;
- la crédibilité et la justification du financement demandé ainsi que la présentation des cofinancements.

➤ **Impact du projet**

- la présentation et la description des indicateurs³ de suivi de projet ;
- la présentation et la pertinence des indicateurs d'impact du projet ;
- les modalités d'évaluation de la qualité des actions menées.

5 Dispositions générales pour le financement

Le financement attribué par l'INCa sera apporté selon les dispositions du règlement N°2014-01 relatif aux subventions allouées par l'INCa (<http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribution-apres-le-1er-janvier-2014>).

L'organisme bénéficiaire et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

- Le financement accordé est non pérenne ;
- Le financement est attribué pour une période de 12 mois et permet de financer :
 - de l'équipement,
 - du fonctionnement dans le cadre exclusif de l'exécution du projet,
 - des frais de personnel dédiés exclusivement à la mise en place du projet ;

³ Un indicateur est un outil décisionnel qui permet de mesurer l'efficacité d'un dispositif mis en place.

- Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de l'association ;
- Le financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets ne peut contribuer qu'à un maximum de 75% du budget prévisionnel total du projet ;
- L'origine des financements complémentaires doit, par conséquent, être précisée dans le dossier de candidature ;
- Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'un acte attributif (convention ou décision) ;
- L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un contrôle de l'INCa ;
- Un rapport d'activité sera transmis à l'INCa à la fin du projet.

6 Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets	Mars 2014
Date limite de soumission du dossier de candidature	2 juin 2014 (minuit)
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation	Septembre 2014
Date prévisionnelle de publication des résultats	Octobre 2014

7 Modalités de soumission

Le dossier de candidature comprend deux fichiers :

1. un **fichier Word** présentant l'ensemble des informations requises et nécessaires à l'évaluation du projet,
2. un **fichier Excel**, constituant l'annexe financière.

Attention : Ces deux documents sont les seuls documents soumis à évaluation ; aucune annexe ne sera prise en compte.

Le dossier finalisé est soumis **sous forme électronique** (soumission en ligne) **et sous forme papier**. Les deux formats doivent être **strictement identiques** à l'exception des signatures, qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

- **format électronique :**

La procédure de soumission, à partir du site de l'INCa, comprend :

- L'identification du coordonnateur : nom, prénom et adresse électronique
- L'identification du projet : titre du projet / domaine de l'AAP
- Le téléchargement des documents demandés sous format Word97-2003 et Excel97-2003

Les signatures ne sont pas exigées sur le format électronique.

La taille du fichier [Word 97-2003 uniquement] finalisé ne doit pas excéder 4 Mo. Aucun format PDF ne sera accepté.

Il doit être transmis par téléchargement en ligne *via* le site de soumission :

<http://www.e-cancer.fr/aap/sante-publique-et-soins/asso2014>

➤ **format papier :**

Un exemplaire original du dossier de candidature : fichier Word dûment complété et signé (signature manuscrite uniquement) accompagné du document Excel (annexe financière).

En plus du dossier constitué de ces 2 documents, vous devrez joindre les éléments suivants, impérativement requis en version papier :

1. Une copie signée des statuts à jour de l'association
2. Une copie de la publication au JO de la déclaration de constitution de l'association
3. Le dernier rapport d'activité de l'association
4. La liste des membres du Conseil d'administration et du bureau
5. Le dernier bilan et compte de résultats
6. Un relevé d'identité bancaire de l'association

L'ensemble de ces documents doit être transmis par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi, ou par livraison, sur place aux heures de bureau :

**Institut National du Cancer
AAP ASSO 2014
52 avenue André Morizet
92513 Boulogne-Billancourt**

Date limite de soumission et d'envoi des deux formats : 2 juin 2014 minuit

8 Publication des résultats

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site Internet de l'Institut National du Cancer.

Les résultats seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet et une copie sera adressée au Président de l'association.

9 Contacts

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Elodie POTIER
Pôle Santé Publique et Soins
Département Parcours de Soins et Relations avec les professionnels
epotier@institutcancer.fr / 01-41-10-16-04